Administration communale de Schieren
90, rte de Luxembourg
L–9125 Schieren

81 26 68 - 54
contact@schieren.lu

gemengschieren
gemengschieren
schieren.lu

Vente de bois de chauffage

L'administration communale de Schieren organisera une vente de bois de chauffage (mélange de feuillus – bois frais, de coupe récente et qui n'a pas connu de période de séchage) au prix de :

- Morceaux de 50 cm : 259,20 € par corde (TVA comprise 8 %)
- Morceaux de 33 cm : 259,20 € par corde (TVA comprise 8 %)
- Morceaux de 25 cm : 270,00 € par corde (TVA comprise 8 %)

La quantité maximale annuelle à commander est de **3 cordes par ménage.**
Le prix de vente comprend la **livraison à domicile** du bois.
Les **modalités de vente** du bois de chauffage (fixées par décision du conseil communal du 25 janvier 2023) se trouvent au **verso** de la présente affiche.

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de déclarer leur commande **jusqu'au 29 mars 2024** inclus auprès de l'administration communale de Schieren, soit par retour du bon de commande ci-dessous, soit par téléphone (81 26 68 55 ou 81 26 68 54) ou soit par email (contact@schieren.lu).

Par la suite, une facture vous parviendra dont le paiement est à effectuer avant le **10 mai 2024.** Finalement, la livraison à domicile aura lieu **au fil des vacances d'été.**

Bon de commande de bois de chauffage

Nom et prénom _____

Adresse _____

Tél. _____

Taille morceaux	Nombre de cordes
25 cm	
33 cm	
50 cm	

Schieren, le 17 janvier 2024
Le collège échevinal

Administration communale de Schieren
90, rte de Luxembourg
L–9125 Schieren

81 26 68 - 54
contact@schieren.lu

gemengschieren
gemengschieren
schieren.lu

Modalités de vente

- Le prix de vente comprend la livraison à domicile du bois.
- La quantité maximale annuelle à commander est de 3 cordes par ménage (communauté domestique).
- La quantité maximale annuelle de 3 cordes par ménage peut être réduite par le collège des bourgmestre et échevins en cas de demande globale surélevée.
- Le bois (mélange de feuillus) vendu est frais, de coupe récente et n'a pas connu de période de séchage.
- L'achat de bois est réservé exclusivement aux personnes physiques inscrites au registre principal du Registre communal des personnes physiques de la commune de Schieren.
- Le bois doit être payé avant toute livraison.
- L'adresse de livraison doit correspondre à l'adresse de l'acheteur, c'est-à-dire que le bois ne peut être livré qu'à l'adresse officielle de l'acheteur.
- L'acheteur est informé du souhait du conseil communal de Schieren d'utiliser le bois local prioritairement pour sa consommation propre et de réduire par conséquent la revente du bois à un tiers au strict minimum.